

Formations CQP - TFP proposées par FORMAPRO

Certificat de Qualification Professionnelle - Titre à Finalité Professionnelle



L'accès aux CQP/TFP Propreté est ouvert à tous les salariés des entreprises de propreté, quel que soit leur lieu d'exercice. Ils peuvent s'obtenir grâce à un parcours de formation adapté à l'expérience du salarié. Ils sont également accessibles dans le cadre de contrat de professionnalisation.


NOS DIFFÉRENTS CQP - TFP


LES BLOCS DE COMPÉTENCES

BLOCS DE COMPÉTENCES	AMP	AERP	CE	LAV
BLOC 1 - Relation avec les usagers	X	X	X	
BLOC 2 - Préparation technique du chantier	X	X	X	
BLOC 3 - Réalisation des techniques professionnelles	X	X	X	
BLOC 4 - Animation d'Equipe			X	
CQP LAV - Bloc technique				X
CQP LAV - Bloc organisation de chantier				X
CQP LAV - Bloc hygiène et sécurité				X
CQP LAV - Bloc contrôle				X
CQP LAV - Bloc relations client				X

Pour chaque CQP/TFP, un référentiel de formation bien précis détermine la composition des blocs de compétences.

Un même bloc sera donc étudié différemment selon le CQP/TFP auquel il correspond.

Exemple : le bloc "Techniques professionnelles" est beaucoup plus approfondi pour le CQP/TFP AERP que pour l'AMP.

ÉQUIVALENCE DES BLOCS DE COMPÉTENCES

Grâce au CQP/TFP déjà obtenu, la durée de la formation du CQP/TFP visé est réduite en fonction des blocs de compétences, certains blocs étant considérés comme acquis à l'issue.

ÉQUIVALENCE DES BLOCS DE COMPÉTENCES DES CQP/TFP PROPRETÉ			
CQP/TFP OBTENU	CQP/TFP VISÉ	BLOCS DE COMPÉTENCES RESTANTS À VALIDER	BLOCS DE COMPÉTENCES DÉJÀ VALIDÉS
Agent Machiniste en Propreté	AERP	<ul style="list-style-type: none"> Technique Organisation 	<ul style="list-style-type: none"> Relation avec les usagers
	CE	<ul style="list-style-type: none"> Organisation Animation d'Équipe 	<ul style="list-style-type: none"> Technique Relation avec les usagers
Agent d'Entretien et de Rénovation en Propreté	LV [CQP]	<ul style="list-style-type: none"> Technique Hygiène & Sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> Contrôle Relation avec les usagers
	CE	<ul style="list-style-type: none"> Technique Organisation Animation d'Équipe 	<ul style="list-style-type: none"> Relation avec les usagers
Chef d'Équipe en Propreté	AERP	<ul style="list-style-type: none"> Technique 	<ul style="list-style-type: none"> Organisation Relation avec les usagers
Laveur de vitres spécialisé travaux en hauteur [CQP]	AERP	<ul style="list-style-type: none"> Technique Organisation 	<ul style="list-style-type: none"> Relation avec les usagers
	CE	<ul style="list-style-type: none"> Technique Organisation Animation d'Équipe 	<ul style="list-style-type: none"> Relation avec les usagers

VALIDATION DU CQP/TFP

La validation finale de l'examen est organisée par l'OC Propreté : le candidat est mis en situation professionnelle devant une commission d'évaluation. Les résultats sont présentés à la Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) qui délibère et attribue tout ou partie du CQP/TFP.

En cas de réussite au CQP/TFP, l'OC Propreté délivre un diplôme que le candidat recevra par la Poste, en lettre Recommandée.

En cas d'échec, il est possible pour le candidat de repasser son examen, éventuellement en candidat libre (voir *Conditions particulières*, ci-dessous).

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Les frais de certification sont fixés par l'Organisme Certificateur à **550 euros HT pour une certification entière**, et à **275 euros HT pour un bloc** qui serait visé de manière autonome.

Conditions de re-passage en cas d'échec à l'examen initial : dans le cas d'un CQP/TFP visé dans son intégralité, **si un ou plusieurs blocs sont manqués, le candidat peut repasser gratuitement les blocs** sauf :

- **Si le bloc technique est à repasser** : il devra repayer les frais de certification pour ce bloc qui s'élèveront à **275 euros** et non plus à 550 euros comme c'est le cas actuellement.
- **Si 3 blocs ou plus sont à repasser** : le candidat devra repayer les frais de certification complets (**550 euros**)

=> Dans le cas d'un seul bloc visé seulement, même mode de fonctionnement : le candidat pourra repasser le bloc gratuitement, sauf s'il s'agit du bloc technique. Dans ce cas, il devra repayer les frais de certification (**275 euros**)